Sécurité routière: protection des piétons, engagement de l'industrie automobile européenne

2001/2216(COS) - 18/04/2002

La commission a adopt le rapport d'Ewa HEDKVIST PETERSEN (PSE, S) sur la communication de la Commission europenne. Bien qu'elle se flicite de l'accord volontaire de l'industrie automobile europenne concernant la scurit routire et la protection des pitons, qu'elle considre tre un premier pas vers une scurit routire accrue, la commission estime qu'il ne s'agit pas du meilleur moyen de protger les pitons sur le long terme. Par exemple, le rapport indique qu'il y a lieu de se fliciter de l'interdiction de produire de nouveaux vhicules munis de pare-buffles rigides, mais souligne que le fait d'quiper des vhicules de pare-buffles achets sparment en tant qu'accessoires ne peut tre interdit que par la voie lgislative. La commission invite par consquent la Commission europenne prsenter une directive-cadre comportant un calendrier prcis et raliste, ainsi qu'une mthodologie de contr·le. Elle estime que le CEVE doit tre considr comme l'institution occupant la premire place mondiale dans le domaine de la recherche relative la scurit routire et que l'objectif long terme de la lgislation-cadre, en l'occurrence la conformit aux quatre tests du CEVE ou d'autres mthodes de test offrant le mme niveau de protection des pitons, devrait tre atteint d'ici 2010. La Commission europenne devrait par ailleurs veiller ce que les tats membres participent d·ment au contr·le de la mise en £uvre de la directive-cadre, par exemple par l'intermdiaire des autorits nationales comptentes en matire d'homologation des vhicules. La commission juge galement indispensable que, en attendant l'adoption de la lgislation-cadre, des reprsentants des organisations de consommateurs fassent partie du comit de suivi constitu au titre de l'accord volontaire et qu'ils participent la slection des experts et services techniques indpendants. Enfin, la Commission europenne est instamment invite suivre les accidents dont les pitons sont victimes et faire rapport chaque anne au Parlement sur ce point.